



**Xavier BERTRAND,**  
Ministre du travail, de l'emploi et  
de la santé

**Valérie PECRESSE,**  
Ministre du budget, des comptes  
publics et de la réforme de l'Etat

**François SAUVADET,**  
Ministre de la fonction publique

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 15 novembre 2011

### **Mesures ONDAM 2012 sur les IJ**

Le projet de loi de financement initial de la sécurité sociale prévoyait de modifier le taux de remplacement des indemnités journalières (IJ), permettant ainsi une moindre dépense de 220 M€. En effet, les indemnités journalières maladie, qui représentent 6,6Md€, progressent à un rythme élevé et difficilement justifiable (+3,9% en 2010, après +5,1% en 2009).

À la demande de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le Gouvernement a étudié des mesures alternatives permettant une économie équivalente. En accord avec les parlementaires, Xavier BERTRAND, ministre du travail de l'emploi et de la santé, Valérie PECRESSE, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, et François SAUVADET, ministre de la fonction publique, proposent :

- l'instauration d'un quatrième jour de délai de carence dans le secteur privé. Cette mesure réglementaire, qui représente une économie de 200M€, vise à responsabiliser davantage les assurés pour garantir un recours justifié aux arrêts de travail.
- et par souci d'équité, l'institution d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques. Cette mesure nécessite une modification législative.

Enfin, les actions de contrôle des arrêts de travail, de courte et de longue durée, vont se renforcer.

#### **Contacts presse**

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : 01 44 38 22 03**

**Ministère du budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat: 01 53 18 43 08**

**Ministère de la Fonction publique : 01 53 17 50 02**